

Religion dans les collèges et les lycées

Les effectifs des élèves à la baisse

DNA - 16 déc. 2020

Dans le cadre du droit local, l'Alsace bénéficie d'un statut scolaire particulier, qui prévoit un enseignement religieux catholique, protestant (luthérien et réformé) et israélite à l'école publique, avec la possibilité pour les parents de dispenser leur enfant. Cet enseignement connaît depuis plusieurs années une érosion des effectifs d'élèves et une difficulté de recrutement des professeurs. Les chiffres suivants ont été recensés en 2019-2020.

Dans l'élémentaire

La quasi-totalité des écoles (854 sur 860, pour un taux de participation à l'enquête de 98,3 %) dispensent un enseignement religieux, soit 512 sur 518 dans le Bas-Rhin et toutes celles du Haut-Rhin (342). Sur les 104 281 élèves alsaciens, 49 448 suivent un enseignement religieux, soit 47,4 %. Ils sont 48,8 % dans le Bas-Rhin (30 032 élèves), 45,5 % dans le Haut-Rhin (19 416 élèves).

Le taux de participation à l'enseignement religieux est en baisse. Entre 2015-2016 et 2019-2020, il est passé de 54 % à 44,8 % dans le Bas-Rhin, de 51 % à 45,5 % dans le Haut-Rhin.

L'enseignement religieux catholique est largement majoritaire : 29,8 % des élèves dans le Bas-Rhin (18 357 élèves), 40,9 % dans le Haut-Rhin (17 455 élèves). L'enseignement protestant s'établit à 6,7 % dans le Bas-Rhin (4 157 élèves), 1,4 % dans le Haut-Rhin (579 élèves). L'enseignement religieux interconfessionnel concerne 12,1 % des élèves dans le Bas-Rhin (7 468 élèves) et 3,2 % dans le Haut-Rhin (1 382 élèves). L'enseignement religieux israélite n'est représenté que dans le Bas-Rhin (50 élèves).

Les 601 intervenants rémunérés se partagent entre 152 ministres du culte (94 catholiques, 58 protestants) et 449 intervenants de religion (375 catholiques, 73 protestants, un israélite).

Dans le second degré

L'enseignement religieux est prévu dans 141 collèges publics (tous les collèges alsaciens, moins six). Il est assuré dans 45 lycées sur 70.

Dans le secondaire, entre 2018-2019 et 2019-2020, les effectifs sont en baisse de 13,11 % à 12,01 %. Ils s'établissent à 14,93 % au collège en 2019-2020 et à 7,68 % au lycée. Ces chiffres sont cependant à relativiser pour le lycée, où l'enseignement religieux peut prendre différentes formes.

L'enseignement religieux catholique est largement majoritaire (81,43 % des élèves, et assuré par 75 professeurs de religion, selon Christophe Sperissen, directeur de l'enseignement religieux à l'école). L'enseignement protestant est suivi par 18,54 % des élèves, l'israélite par 0,03 %.